

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions publiées au feuillet du 9 juin 2023, par le député de Matane-Matapédia, M. Bérubé, concernant l'importance du secteur des grains au Québec et l'aide aux régions éloignées en raison des coûts.

La compétitivité des secteurs agricoles est au cœur des actions du gouvernement et de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*. L'étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec, initiée par le gouvernement, s'est d'ailleurs inscrite dans une volonté de mieux suivre l'évolution de ce secteur au Québec par rapport à ses concurrents. Celle-ci concluait que le secteur québécois des grains est dans l'ensemble compétitif et performant, lorsque comparé aux autres provinces et états en Amérique du Nord.

Depuis sa réalisation, plusieurs actions mises en place par le gouvernement sont venues répondre aux enjeux soulevés dans celui-ci comme les mesures pour l'autonomie alimentaire, la gestion des risques et particulièrement celles visant l'amélioration de la performance agroenvironnementale des entreprises agricoles.

... 2

En effet, en octobre 2020, je lançais le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD), qui vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes d'ici 2030 afin de répondre aux préoccupations du milieu agricole et des citoyens. La contribution des entreprises du secteur des grains à l'atteinte des cibles du PAD est indéniable.

D'ailleurs, dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, plus de 40 % des quelque 2 800 entreprises participantes ont pour principale source de revenus la production de grains. À l'occasion du Discours sur le budget 2023-2024, nous avons bonifié de 23,2 M\$ sur deux ans le budget consacré à cette mesure, portant le total des investissements à 108,2 M\$ pour la période de 2021 à 2027. De plus, dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable, le gouvernement fédéral participera à cette initiative importante à la hauteur de 24,1 M\$ sur cinq ans. En fonction des nouveaux budgets disponibles, d'autres périodes d'inscription seront annoncées dans l'avenir. Nous inviterons donc à nouveau les productrices et producteurs agricoles, dont les producteurs de grains, à se joindre aux efforts en agroenvironnement.

Concernant les régions plus éloignées, les producteurs de grains ont accès à différents programmes d'aide financière, notamment aux programmes Agri, à l'assurance récolte et, pour les producteurs de petites céréales, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ces programmes permettent de répondre aux divers enjeux spécifiques pouvant être soulevés par les entreprises régionales. Ils permettent aussi aux producteurs de mieux gérer les risques financiers et économiques auxquels ils doivent faire face. D'ailleurs, selon des analyses du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), en dépit d'une saison de production plus courte, de l'éloignement des marchés et des entreprises de plus petite taille, la rentabilité des exploitations agricoles des régions périphériques n'est pas inférieure à celle des entreprises de l'ensemble du Québec, notamment en raison du soutien financier de l'État qui est relativement plus élevé dans les régions périphériques. De plus, le coût de production des cultures d'orge, d'avoine et canola, utilisé pour calculer l'ASRA, prend en compte un plus haut pourcentage d'entreprises en périphérie qu'en régions centrales, ce qui contribue à capter les spécificités des régions périphériques.

Le maintien de la compétitivité du secteur des grains et des entreprises dans chacune des régions du Québec est très important pour notre gouvernement. Plusieurs mesures de soutien ont d'ailleurs été mises en place pour accroître leur productivité. Depuis 2020, près de 2430 entreprises dans le secteur des grandes cultures ont reçu plus de 32,5M\$ du Programme investissement croissance durable et près de 1000 entreprises ont obtenu des aides totalisant quelque 25 M\$ par l'entremise de l'Initiative ministérielle « Productivité végétale ».

Les travaux de suivi du rapport sur la compétitivité du secteur sont donc importants et doivent se poursuivre avec la filière.

Le Ministère incite aussi les acteurs à présenter des projets pour le développement du secteur. Plusieurs projets ont d'ailleurs déjà été soutenus par le MAPAQ pour favoriser la concertation, le développement de chaînes de valeur, par exemple, en alimentation humaine et pour mettre en œuvre le plan d'action de la filière découlant du Plan stratégique du secteur des grains du Québec 2019-2024.

La mise en place d'un groupe de travail entre les Producteurs de grains du Québec, le MAPAQ et la Financière agricole du Québec est également un moyen pour favoriser le suivi du secteur, les échanges sur sa compétitivité et la mise en œuvre des recommandations et des conclusions de l'étude de Forest Lavoie Conseil. Ce groupe a d'ailleurs élaboré une feuille de route pour les années 2023 et 2024 qui prévoit notamment la mise à jour d'une partie de l'étude sur la compétitivité, en fonction de l'évolution du contexte économique mondial découlant de la pandémie et de la guerre en Ukraine et en intégrant les actions gouvernementales en agroenvironnement. Nous continuerons également de partager des données et d'échanger sur les réalités régionales et les besoins pour la production de grains en région en lien avec l'autonomie alimentaire durable du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne